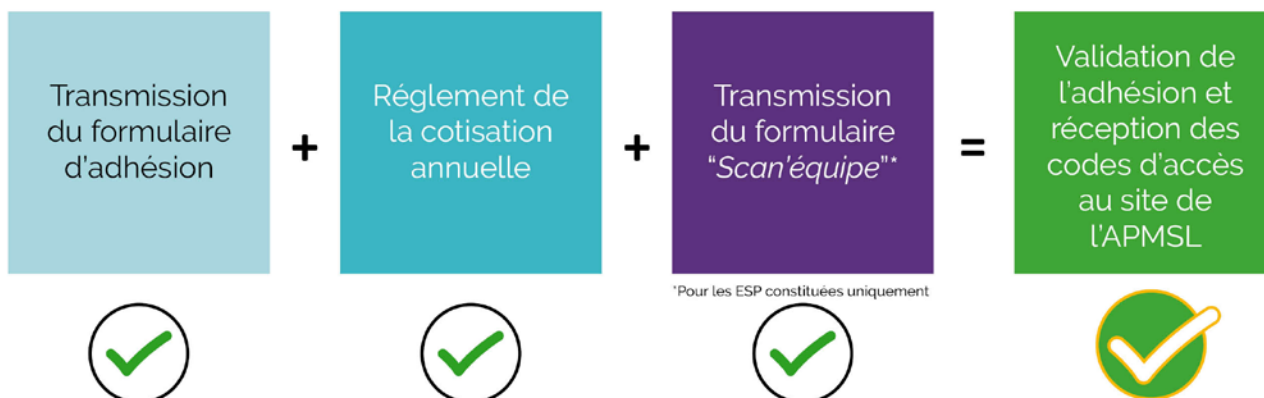


PROCÉDURE D'ADHÉSION À L'APMSL

2022

Pour valider votre adhésion 2022 et ainsi accéder à notre Boîte à outils et participer aux actions réservées aux adhérents, vous devrez réaliser l'ensemble de la procédure suivante :



Transmission du formulaire d'adhésion

► [Accédez au formulaire d'adhésion ICI](#)
([www.apmsl.fr/accueil/adhérer/comment adhérer](http://www.apmsl.fr/accueil/adhérer/comment%20adhérer))

En cas de renouvellement d'adhésion, votre identifiant et mot de passe sont les mêmes que ceux pour accéder à notre site internet.

Règlement de la cotisation annuelle

► Cliquez sur «Me connecter»

1 INFORMATIONS PERSONNELLES

Me connecter | Créer mon compte

E-mail : ⓘ

Mot de passe : MONTRER

Important : Dans le cas d'une réadhésion, reprenez votre email et mot de passe habituel pour notre module de paiement.

[CONTINUER](#)

En cas de renouvellement d'adhésion, votre mail et mot de passe sont ceux utilisés l'année précédente.

3 possibilités de paiement :

- Carte bancaire
- Virement bancaire (RIB à demander à contact@apmsl.fr)
- Chèque bancaire (Libellé à l'ordre de l'APMSL et à envoyer à APMSL, 1 ter rue des Forgerons, 44220 COUËRON)



Transmission du questionnaire "Scan'équipe"

(Uniquement pour les ESP constituées...)

- ▶ Après avoir transmis votre formulaire d'adhésion, vous recevrez par mail le lien du questionnaire à compléter.

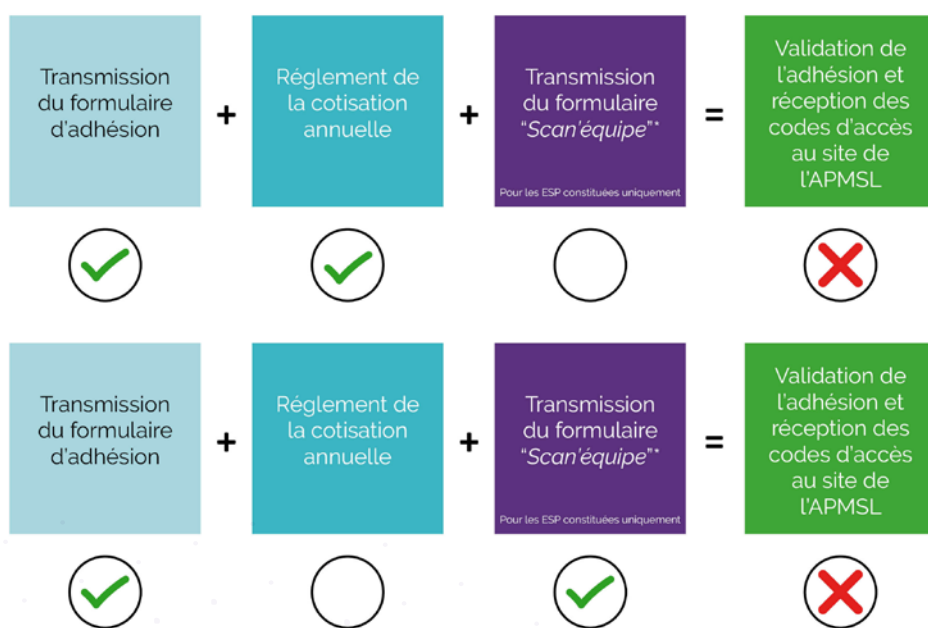


Validation de l'adhésion et réception des codes d'accès au site de l'APMSL



- ▶ Votre adhésion sera validée uniquement lorsque la procédure sera complète.

Exemple de procédure d'adhésion incomplète pour une ESP constituée :



Pour tout renseignement,
contactez-nous !

Association pour le développement de l'exercice coordonné pluriprofessionnel en Pays de la Loire

1 ter rue des Forgerons - 44220 COUËRON
Tél. : 02 28 21 97 35 • E-mail : contact@apmsl.fr
www.apmsl.fr